



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



### AUTORISATION DE PARCAGE 2021

Nous vous rappelons que les macarons 2020 sont exceptionnellement valables jusqu'au 15 mars 2021.

Bien que nous guichets sont encore fermés, vous pouvez venir les chercher sur rendez-vous.

La Police administrative

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 7 mars 2021 pour se prononcer sur les objets suivants :

#### VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'initiative populaire "Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage" ?
2. Acceptez-vous la loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE) ?
3. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie ?

#### VOTATIONS CANTONALES

1. Modification de la loi sur le commerce et l'industrie
    - a. Acceptez-vous le projet principal du Grand Conseil ?
    - b. Acceptez-vous le projet alternatif du Grand Conseil ?
- Question subsidiaire :  
Si les deux projets sont acceptés :
- c. Lequel doit entrer en vigueur :  
Le projet principal ou le projet alternatif ?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 7 mars 2021 de 10 h. à 12 h, dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 7 mars 2021 de 10h. à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

#### RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Police cantonale à La Neuveville  
031 638 88 60

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

### LES INFOS DU MUNICIPAL 5 MARS 2021

#### COVID-19 – LA TOUR CARREE FERA SONNER SES CLOCHES EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA PANDEMIE

A la suite de l'appel de M. Guy Parmelin, Président de la Confédération, la Tour carrée de La Neuveville fera sonner ses cloches ce vendredi 5 mars 2021 à midi afin de rendre hommage aux victimes de la pandémie, un an après le premier décès en Suisse.

CONSEIL MUNICIPAL

#### VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 7 MARS 2021

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

**Président :** M. PARATTE Sylvain

**Vice-présidente :** Mme OLIVIERI Caroline

#### Membres

Mmes	
PAIRAZAMAN SCHMALZ	Carmen
PAMUKSAÇ	Yvonne
PATENAUDÉ	Alyssia
PELLEGRINI	REINHARD Sandra
PETRIG	Anna Barbara
MM.	
NEUHAUS	Jürg
NIEDERER	Julien
OBBERLI	Joël
OTAVO RIOS	Nahuel
PEPIOT	Baptiste
PEREIRA	Michael
PERESTRELO	Grégory
PERNET	Stéphan
PLÜSS	Philipp

#### Avis de construction

**Requérant :** M. Pierre Schweiter, chemin des Aubépines 21, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Installation d'une pompe à chaleur extérieure en façade nord du bâtiment existant, au chemin des Aubépines 21, sur la parcelle 1714, ban de La Neuveville.

**Zone :** H2.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition (consultation sur demande téléphonique au 032 752 10 80 ou sur le site internet de la Commune).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 26 février 2021 au 26 mars 2021. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 26 février 2021  
Municipalité de La Neuveville

### CORONAVIRUS

#### Communiqué du Conseil municipal suite aux décisions du Conseil fédéral du 24 février 2021

Chères Neuveilloises, Chers Neuveillois,

L'administration communale a fermé ses bureaux et instauré le télétravail pour ses collaborateurs du 18 janvier 2021 au 26 février 2021. Cette mesure a été prise pour limiter la propagation du coronavirus et protéger les utilisateurs des services communaux de même que les employés eux-mêmes. Toute l'administration est restée à votre service et nous profitons de ce communiqué pour remercier nos collaborateurs/trices pour leur dévouement.

Suite aux décisions du Conseil fédéral du 24 février 2021, le Conseil municipal a décidé de maintenir cette fermeture jusqu'au 19 mars prochain. Nous espérons que la situation continuera à évoluer favorablement et que nous serons en mesure de rouvrir notre administration au public à la prochaine étape du déconfinement.

Comme jusqu'à présent, tous les services seront atteignables par téléphone, courriel ou courrier postal. Dans tous les cas, le service concerné prendra contact avec vous le plus rapidement possible. Si la situation l'exige, une rencontre pourra être organisée dans les limites de ce qui est autorisé par la législation particulière.

En tout temps, vous pouvez vous adresser par courriel aux adresses électroniques que vous trouverez sur notre site Internet (<http://www.laneuveville.ch/fr/admin/servicescommunaux/>).

Vos correspondants sont à votre disposition par téléphone selon les horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	08h30-11h30	13h45-16h15
Mardi	08h30-11h30	
Mercredi	08h30-11h30	13h45-16h15
Jeudi	08h30-11h30	13h45-17h45
Vendredi	08h30-11h30	13h45-16h15

et aux numéros ci-dessous :

- Contrôle des habitants, impôts, police administrative, chancellerie : 032 / 752 10 00
- Service des finances, facturation : 032 / 752 10 10
- Service social régional : 032 / 752 10 20
- Agence AVS, AI, caisse de compensation : 032 / 752 10 40
- Gestion du territoire, urbanisme, permis de construire : 032 / 752 10 80
- Service de l'équipement, électricité : 032 / 752 10 84

Le Conseil municipal et l'administration communale restent actifs et à votre écoute. Prenez bien soin de vous.

Votre Conseil municipal  
Votre administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
SERVICE DES PORTS

Les places d'amarrage suivantes sont mises en location, à savoir :

## Places à flot

## Port Rousseau

Place no JJR10

Dimension de la place, 716 x 242 cm

Place no JJR-30

Dimension de la place, 756 x 229 cm

Place no JJR-31

Dimension de la place, 777 x 283 cm

Place no JJR-81

Dimension de la place, 716 x 209 cm

Place no JJR-77A

Dimension de la place, 687 x 225 cm

## Port Pré de la Tour

Place no PRE-13

Dimension de la place, 1100 x 294 cm

Une vingtaine de places à terre sont disponibles, elles font en moyenne 500 x 250 cm.

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par écrit, avec mention "place d'amarrage", jusqu'au vendredi 26 mars 2021 à l'adresse suivante :

Municipalité de La Neuveville  
Service des ports  
Place du Marché 3

2520 La Neuveville

Dois impérativement figurer dans la demande: le **type d'embarcation**, à savoir, à voiles, à moteur, pneumatique, autre, ainsi que les dimensions exactes et le tirant d'eau. **Une copie du permis de navigation doit également être jointe à la demande.** Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service des ports par courriel à [ports@neuville.ch](mailto:ports@neuville.ch) ou par téléphone au 032 752 10 80. Horaires d'ouverture: de lundi à vendredi de 8h30 à 11h30, mercredi et jeudi après-midi selon les horaires d'ouverture de la Municipalité.

**Important :** nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont consultables sur le site internet officiel de la Commune ([www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch)).

Service des ports de La Neuveville



## Nouvelles de l'administration

## Analyses à distance et contrôles d'hygiène plus sévères en vertu des dispositions légales

Les contrôleurs du Laboratoire cantonal ont inspecté l'an dernier 5800 entreprises d'alimentation et analysé plus de 9500 échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable. Des manquements importants ont été constatés dans 2% des entreprises. La pandémie de coronavirus a changé le mode de travail du personnel du Laboratoire cantonal, qui a procédé à des analyses d'eau potable depuis la maison.

La pandémie de coronavirus a confronté le personnel du Laboratoire cantonal à des défis particuliers, notamment parce que les restaurants sont restés fermés plusieurs semaines au printemps et parce que des règles d'hygiène strictes devaient être appliquées lors des inspections dans les entreprises. "Les employés analysent les échantillons depuis la maison. Ils pilotent les appareils à distance et effectuent par exemple des analyses d'eau potable depuis chez eux", explique Otmar Deflorin, chimiste cantonal.

## Des contrôles un peu moins nombreux

Plus de 5800 entreprises de denrées alimentaires ont été inspectées (restaurants, fromageries, boucheries, boulangeries, installations d'alimentation en eau potable et exploitations agricoles), un nombre légèrement inférieur à celui de 2019. Les contrôleurs ont constaté 3900 manquements mineurs environ lors des inspections sans préavis. Sur 9500 échantillons de denrées alimentaires ou d'eau potable prélevés, 1100 ne satisfaisaient pas aux normes d'hygiène, étaient altérés voire dangereux pour la santé ou n'étaient pas étiquetés correctement. Les contrôles ont porté non seulement sur la qualité des denrées alimentaires, mais aussi sur la propreté des équipements, les autocontrôles, la conformité des locaux et l'étiquetage.

## Des manquements importants dans 2% des entreprises inspectées

Des manquements importants ou graves ont été constatés dans 146 entreprises par le personnel du Laboratoire cantonal (2% des sites contrôlés). Ils ont entraîné des mesures souvent drastiques. Autocontrôles insatisfaisants, mauvaise hygiène, étiquetages incorrects ou températures de stockage de mets pré-cuits trop élevées ont été les défauts les plus souvent relevés.

Lors des inspections menées dans des entreprises de production artisanales, quelque 2100 échantillons de denrées alimentaires très périssables ont été prélevés (aliments pré-cuits, pâtisseries, crème fouettée, canapés, charcuterie, etc.) ; 630 d'entre eux (30%) ont donné matière à contestation, le plus souvent parce que le traitement des produits n'était pas conforme aux règles d'hygiène ou parce que ces derniers étaient stockés depuis trop longtemps, à des températures trop élevées ou sans surveillance de leur état de conservation.

## Moustique tigre asiatique et encres de tatouage

L'an dernier, le personnel du Laboratoire cantonal s'est penché aussi sur les insectes allogènes et les encres de tatouage. Le moustique tigre asiatique est

une espèce de moustique envahissante. Alors qu'en 2019 seuls quelques spécimens avaient été signalés à Berne, la visite d'un quartier bernois a montré qu'il semblait s'être établi aussi dans le canton de Berne. Les habitants du quartier ont été sollicités pour lutter contre cet insecte et ils ont été informés des méthodes permettant d'éviter sa prolifération. Le Laboratoire cantonal et la commune de Berne procèdent à des échanges sur le sujet et évaluent les prochaines mesures à prendre.

Le taux de contestation a été élevé pour les encres de tatouage et les pigments de maquillage permanent. En effet, deux échantillons sur trois n'étaient pas conformes. Le tatouage et le maquillage permanent utilisent des pigments de couleur qui sont introduits dans le derme. À l'été 2020, 30 échantillons ont été analysés en collaboration avec le laboratoire cantonal de Bâle-Ville à la recherche de colorants interdits, d'agents de conservation, de métaux lourds toxiques ou de substances cancérigènes. Sur les 30 échantillons testés, seuls 10 étaient conformes aux exigences légales. De nombreux échantillons enfreignaient les normes sur plusieurs points : ils contenaient notamment des agents de conservation et des colorants prohibés. Les échantillons provenant d'Europe étaient tous conformes aux exigences légales, alors que 17 échantillons sur 20 provenant des États-Unis ne l'étaient pas.

## Canton et région main dans la main pour l'avenir de l'abbaye de Bellelay

Le conseiller d'État Christoph Neuhaus, directeur des travaux publics et des transports, a présenté aujourd'hui par visioconférence à plus de cinquante participants du Jura bernois (députés, maires, groupes d'intérêts) et de l'administration cantonale ses intentions pour assurer l'avenir de l'abbaye de Bellelay.

Suite à l'annonce du départ pour la mi-2022 du pôle santé mentale de l'Hôpital du Jura bernois, le canton doit trouver des solutions pour l'occupation des locaux de l'abbaye de Bellelay, dont il est propriétaire. Il entend associer étroitement les acteurs de la région à ces travaux.

L'organisation de projet sera donc bicéphale dans sa partie opérationnelle. D'un côté, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) sera responsable de la partie bâtiments et terrains. De l'autre, l'association des communes du Jura bernois, de Bienne et d'Évilard, Jb.B, définira les activités futures dans les bâtiments et plus largement sur le site de l'abbaye de Bellelay.

Ambassadrices du projet, les personnalités invitées à la visioconférence seront régulièrement informées de l'avancement du dossier et pourront contribuer par leurs propositions à définir les contours de travaux à entreprendre. Le projet devrait durer deux ans.

Cette procédure répond aux aspirations de la région et de la commune de Saicourt, qui avaient exprimé le souhait d'être associées aux réflexions sur l'avenir de l'abbaye de Bellelay.





### HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

	Mars	
Lundis	8, 15	8.00 h - 12.00 h
Samedi	13	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le **27 mars 2021**  
A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.  
Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALE DU 7 MARS 2021

Les électeurs et électrices de Nods sont convoqués aux urnes le dimanche 7 mars 2021 pour se prononcer sur les objets suivants :

#### Votations fédérales

1. Initiative populaire du 15 septembre 2017 "Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage"
2. Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)
3. Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie.

#### Votation cantonale

1. Modification de la loi sur le commerce et l'industrie (Projet principal et projet alternatif).

Nous vous rappelons, que les ayants-droit au vote peuvent déposer leur vote par correspondance dans la boîte aux lettres jusqu'à 09.45 h le dimanche de la votation.

Passé ce délai, seul le vote aux urnes le jour de la votation ou de l'élection, de 10h00 à 11h00, est possible.

Commune Mixte de Nods

**Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)**

### VOTATIONS DU 7 MARS 2021 COMPOSITION DES BUREAUX

#### Bureau de vote et de dépouillement

Présidence :	Paul Stauffer
Membres :	Marlène Marzano Claude Massari Sigrid Mattig Christiane Maurer
Membre suppléant :	Amela Medar
Administration	Ana Santos et Richard Bart

**CONSEIL COMMUNAL**

### STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 6 mars de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

### OBJETS TROUVES

Des clés de maison ont été trouvées.

Son propriétaire peut les récupérer après les vérifications d'usage auprès de notre Administration.  
Administration communale



## Nouvelles de l'administration

### Programme de mise en œuvre du Hub de Berne 2021 de la Wyss Academy for Nature

Le gouvernement cantonal bernois a approuvé le programme de mise en œuvre 2021 actualisé du Hub de Berne de la Wyss Academy for Nature. Celle-ci entend encourager le développement durable à la jonction entre l'utilisation du sol, la biodiversité et la protection du climat. Quatre hubs auront un rôle central à jouer, dont celui de Berne. Les 14 projets lancés l'an dernier ont tous été développés, tandis qu'un nouveau projet a été mis en route. Le canton de Berne et le Hub de Berne informeront en détail de l'avancement des travaux et des projets au second semestre 2021.

### Crédit pour l'étude de travaux de rénovation sur le site de la BFH à Vauffelin

Le Conseil-exécutif a accepté le versement d'une subvention de 750'000 francs pour l'étude et la mise au concours de travaux de transformation destinés à réhabiliter et à agrandir le site de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) à Vauffelin, qui abrite le département de Technique automobile avec ses laboratoires et ses locaux d'enseignement. Les laboratoires seront utilisés plus intensivement à l'avenir en raison du développement de cette filière de formation. Les besoins technologiques futurs des ingénieurs seront pris en compte et les synergies avec d'autres sites seront exploitées.

### Subventions cantonales 2021 à 2024 au Centre forestier de formation à Lyss

Le gouvernement cantonal bernois a approuvé une subvention annuelle de 200'000 francs en faveur du Centre forestier de formation à Lyss pour la période 2021 à 2024. L'établissement a pour mission principale de former des forestiers diplômés ES, qui seront chargés entre autres de la gestion des triages forestiers. Il est organisé en fondation intercantonale, au sein de laquelle sont représentés, outre le canton de Berne et la Confédération, les cantons suivants : Jura, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Vaud, Argovie, Bâle-Campagne, Lucerne, Soleure, Zurich.

### Université de Berne restrictions d'admission en médecine et en sport

Le Conseil-exécutif a fixé la capacité d'accueil de l'Université de Berne pour les études de bachelor en médecine humaine, dentaire et vétérinaire et en sciences sportives major 120 ECTS et minor 60 ECTS pour l'année académique 2021-2022. Les capacités dans tous les domaines restent les mêmes par rapport à l'année précédente. La filière de bachelor en médecine humaine proposera de nouveau 320 places à la rentrée. Les admissions en médecine dentaire totalisent 40 places, celles en médecine vétérinaire 76 places. En ce qui concerne les sciences sportives major 120 ECTS et minor 60 ECTS, la capacité d'accueil sera limitée à 165 places.

**LES ADDICTIONS  
NE SONT PAS  
UNE AFFAIRE  
PRIVÉE.**

**L'ADDICTION NOUS  
CONCERNE TOUS.  
BRISONS LE TABOU!**

**APPELEZ-NOUS!  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)**



**ADDICTION | SUISSE**

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant, horaire temporairement réduit en raison de la crise sanitaire actuelle et la mise en télétravail d'une partie du personnel communal :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudiedesse.ch](http://www.leplateaudiedesse.ch)

En 2021, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	02.04.2021		Vendredi Saint
Lundi	05.04.2021		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	13.05.2021	14.05.2021	Ascension
Lundi	24.05.2021		Pentecôte
	19.07.2021	30.07.2021	Vacances estivales
	27.12.2021	31.12.2021	Vacances de Noël

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE,  
LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 1<sup>er</sup> trimestre 2021**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

6 mars, 20 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

**VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES  
DU 7 MARS 2021**

En raison de la situation sanitaire actuelle, nous prions nos citoyennes et citoyens de **bien vouloir privilégier le vote par correspondance** lors des votations fédérales et cantonales du dimanche 7 mars prochain en venant déposer leur enveloppe dans les boîtes aux lettres communales des trois villages **jusqu'au samedi 6 mars 2021 à 20h00**. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

Toutefois, il est quand même possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

**ATTENTION :**

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. **N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Présidence : Mme Catherine Favre Alves

Administration : Mme Fabienne Landry

Bureau de vote **Dimanche 7 mars 2021 de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Lea Engel  
M. Joël Flück

Membres suppléant(e)s : Mme Anaëlle Giauque  
M. Claude-Alain Giauque

Bureau de dépouillement **Dimanche 7 mars 2021 dès 09h00 :**

Membres : Mme Carole Giauque  
M. David Fonseca da Cunha  
M. Paul Albert Gauchat  
M. Stéphane Gauchat  
**dès 10h30 :**  
M. Alain Geiser  
M. Christoph Gerber  
M. Laurent Gerschwilier  
M. Olivier Gianella

Membres suppléant(e)s : Mme Katrin Gigon  
M. Daniel Geiser  
M. Claude-Alain Giauque  
M. Hervé Giauque

L'administration communale

**VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES  
DU 7 MARS 2021****SITE EASYVOTE POUR LES JEUNES !**

Davantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes ! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des informations simplifiées et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations fédérales et cantonales du 7 mars, vous trouverez sur leur site, [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch), toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale

**RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS  
DE JARDIN EN 2021**

Les factures 2021 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch) jusqu'au jeudi 25 mars 2021 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch). Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2021.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette est valable pour une propriété. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale







## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE CARTE D'IDENTITÉ

Vous êtes domicilié(e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre :

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne et

**uniquement après avoir pris rendez-vous**

**au no de tél. 031 635 40 00**

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous [www.be.ch/passeport](http://www.be.ch/passeport).

## TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87.

Du bois de feu 100 % hêtre sec est disponible en toute longueur. La livraison se fait à domicile. Pour le prix, veuillez-vous adresser directement à M. Ph. Mottet.

*Commune mixte de Plateau de Diesse  
et Commune Bourgeoise de Prêles*



## ANNULATION

**LAMBOING  
SAMEDI 20 MARS 2021  
FOIRE DE PRINTEMPS**

En raison des conditions sanitaires, le Groupe d'Animation de Lamboing a décidé d'annuler, cette année également, la foire de Lamboing.

**Merci de votre compréhension**

**GAL Groupe Animation Lamboing**



## Nouvelles de l'administration

### Manifestations politiques et civiles autorisées jusqu'à 15 personnes

Dans le sillage de la décision du Conseil fédéral, le Conseil-exécutif a décidé le 25 février 2021 de s'aligner sur les règles de la Confédération et de relever de 5 à 15 le nombre maximum de personnes pouvant participer à une manifestation politique ou civile. La durée de validité de l'ordonnance cantonale COVID-19 est prolongée jusqu'au 31 mars 2021. Les autres mesures restent donc en vigueur jusque-là.

Le Conseil-exécutif a adapté l'ordonnance cantonale COVID-19 dans le sillage des décisions prises par le Conseil fédéral le 24 février 2021. Ces mesures, qui sont du ressort du canton, sont édictées sur la base de la loi fédérale sur les épidémies et de l'ordonnance fédérale COVID-19 situation particulière.

### Mise en œuvre facilitée grâce à une limite unique

Dans son ordonnance, le canton de Berne limitait à 5 le nombre de personnes pouvant participer à une manifestation politique ou civile. Le Conseil-exécutif avait fixé ce chiffre en se fondant sur la législation fédérale, qui, dans le but de contrer la deuxième vague de la pandémie, avait ramené à 5 le nombre maximal de personnes autorisées à se rassembler dans l'espace public. Le Conseil fédéral ayant décidé le 24 février de faire passer cette limite à 15, le gouvernement bernois a lui aussi relevé de 5 à 15 le nombre de personnes pouvant participer à une manifestation politique ou civile dans le canton de Berne à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021. Il sera ainsi plus facile à la Police cantonale de mettre en œuvre la réglementation.

### Maintien en vigueur des mesures dans le domaine de l'éducation et de l'exécution judiciaire

Malgré les premiers assouplissements arrêtés par le Conseil fédéral pour le 1<sup>er</sup> mars 2021, une partie importante du dispositif cantonal a été prolongée. Le Conseil-exécutif a réexaminé ces autres mesures cantonales et il a décidé de ne pas les atténuer car la situation épidémiologique reste momentanément fragile. Il prolonge par conséquent jusqu'au 31 mars 2021 les mesures figurant dans l'ordonnance cantonale COVID-19 qui ne sont pas concernées par les assouplissements de la législation fédérale.

Des prescriptions telles que l'obligation de porter un masque dans les écoles, par exemple, sont donc maintenues jusqu'à fin mars. La Direction de l'instruction publique profitera des prochaines semaines pour évaluer les mesures de protection nécessaires au bon fonctionnement de l'enseignement. Elle le fera en concertation étroite avec les organes spécialisés dans les questions scolaires.

Les restrictions momentanées dans le domaine de l'exécution judiciaire (port du masque obligatoire, visites interdites, quarantaine, sorties et congés suspendus) restent valables. Elles seront réexaminées ultérieurement par la Direction de la sécurité

### Bourse de six mois à Bruxelles en 2022 pour les artistes du Jura bernois

Le canton de Berne attribue, pour le compte du Conseil du Jura bernois, une bourse de séjour à Bruxelles pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2022. L'atelier où logera l'artiste lauréat.e est partagé avec le canton du Jura et

les villes de Bienne, de Neuchâtel et d'Yverdon-les-Bains. Il accueille des artistes depuis 1997 dans la capitale belge.

La bourse est ouverte aux artistes professionnels du Jura bernois, toutes disciplines artistiques confondues. La lauréate ou le lauréat aura l'occasion de passer six mois dans l'atelier-appartement (145m<sup>2</sup>) situé dans le quartier de Schaerbeek. Outre le logement dans l'atelier, la bourse englobe une contribution de 3000 francs mensuels pour couvrir les frais de transport et d'entretien.

Les dossiers de candidature sont évalués par la Commission francophone chargée des affaires culturelles générales du canton de Berne (CFCAG). Pour pouvoir postuler à cette bourse, les personnes intéressées doivent attester d'activités artistiques professionnelles dans leur domaine respectif et exposer de manière convaincante leur motivation personnelle à bénéficier d'une bourse à Bruxelles pour la période en question.

La bourse est destinée en priorité aux créatrices et aux créateurs domicilié.e.s dans le Jura bernois ou qui attestent de liens étroits avec la région.

**Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 12 avril 2021**

**Décision d'attribution : début mai 2021**

**Pouvoir tout dire  
et être écouté**

Un entretien aide.  
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)

**Tel 143**  
La Main Tendue





## Dépister, tester, vacciner dans le canton de Berne

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration a communiqué aujourd'hui des informations sur la situation actuelle du dépistage, des tests et de la vaccination. 20'000 rendez-vous supplémentaires ont été mis en ligne. Lors de la prochaine livraison de vaccins prévue pour la première quinzaine de mars, de nouveaux rendez-vous seront annoncés et le groupe B sera admis à la vaccination. Afin de pouvoir généraliser le dépistage, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration encourage le recours à des tests PCR rapides par prélèvement salivaire. Le centre de test de BernExpo y sera dédié à partir de la seconde semaine de mars.

Cela fait un an que le premier cas de coronavirus a été confirmé dans le canton de Berne. Depuis hier, le canton de Berne a annoncé 112 nouvelles infections. 73 personnes sont hospitalisées et une personne est décédée. En outre, 1866 tests ont été effectués. Le taux de positivité a avoisiné 5% en moyenne ces derniers jours. Les chiffres sont en baisse depuis quelques semaines, mais les contaminations dues aux variants continuent d'être suivies de très près. La stratégie du canton reste la même : agir par des mesures à large échelle dès les premiers signes d'une possible propagation des variants et si nécessaire mettre en quarantaine aussi les contacts indirects.

### Le canton veut dépister à large échelle grâce aux tests rapides

"Le traçage des contacts est de bonne qualité dans le canton de Berne", a souligné lors du point de presse Raphael Ben Nescher, chef de l'état-major spécial coronavirus. L'équipe cantonale de traçage des contacts rassemble actuellement pas moins de 200 personnes et collabore avec un partenaire externe, ce qui lui permet d'accroître rapidement ses capacités. Par ailleurs, des membres du personnel de la Police cantonale peuvent prêter main forte en cas de besoin. Les cas liés aux variants demandent cinq à dix fois plus de temps que les cas normaux de coronavirus parce que la recherche des chaînes de contamination prend en compte les contacts de cas-contact.

La stratégie de test de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) s'appuie sur trois piliers :

Réalisation de tests sur les personnes symptomatiques dans des centres ad hoc, des cabinets médicaux ou des pharmacies.

Tournées d'équipes de dépistage mobiles dans les régions pour circonscrire les foyers. À partir de mars, le canton de Berne proposera dans son camion de dépistage les tests PCR rapides par prélèvement salivaire mis au point par la société Ender Diagnostics. Le centre de dépistage de BernExpo basculera sur ces tests le même mois ; il sera donc fermé la première semaine de mars. L'objectif de la DSSI est de faire en sorte que les résultats des tests soient disponibles le jour même.

Mise à disposition des institutions, des écoles, des EMS, des entreprises, etc. d'un schéma de test élaboré par la DSSI permettant d'organiser et de pratiquer des tests en série. Le canton agit comme conseiller et met en relation les intéressés avec des partenaires. Il est important de pouvoir renforcer le dépistage

des personnes potentiellement contaminantes dans les périodes où le nombre de cas est bas. Cependant, un dépistage à large échelle est envisageable seulement si la population peut pratiquer seule des tests à domicile, ce qui requiert des tests PCR rapides par prélèvement salivaire. Le canton de Berne examine la possibilité d'utiliser ces tests dans l'ensemble de la population et il prendra bientôt une décision, le cas échéant sans attendre la validation des tests par l'Office fédéral de la santé publique.

**Le groupe B admis à la vaccination en mars.** La vaccination suit son cours dans le canton. D'ici à la fin de la semaine, tous les résidents des EMS qui souhaitent se faire vacciner auront reçu au moins une première injection. Des quantités supplémentaires de vaccins sont arrivées cette semaine si bien que le canton de Berne peut ouvrir aujourd'hui 20'000 rendez-vous pour les deux injections et permettre à 10'000 personnes supplémentaires de se faire vacciner. Il est prévu que de nouvelles dates soient mises en ligne la première quinzaine de mars; le groupe de B devrait ensuite être admis à la vaccination. Le canton de Berne se prépare également à faire participer les médecins généralistes et les pharmaciens à la prochaine phase de mise en œuvre de la stratégie de vaccination. Des lieux de vaccination supplémentaires seront ainsi ouverts dès que les vaccins seront disponibles en quantités suffisantes.

Comme prévu, le docteur Gregor Kaczala succédera à la mi-mars au docteur Frank Neff au poste de responsable de la vaccination du canton de Berne. Ce pédiatre de 47 ans dirige le centre Medbase de la gare de Berne. La DSSI remercie le docteur Neff de son efficacité et de son dévouement.

### Le canton de Zurich utilisera l'application de vaccination du canton de Berne

Le canton de Zurich utilisera l'application de vaccination VacMe du canton de Berne, moyennant quelques adaptations. Il est prévu en outre de faire traduire l'application en anglais. Pierre Alain Schnegg, directeur de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration : "Je me félicite que le canton de Zurich ait choisi notre logiciel. Les deux plus grands cantons de Suisse peuvent désormais utiliser une base commune pour les inscriptions à la vaccination, la documentation et le reporting".

### Forte augmentation du nombre d'interventions policières pour violence domestique

En 2020, les interventions policières pour cause de violence domestique ont augmenté de 40% environ par rapport à l'année précédente. L'augmentation a été sensible surtout au deuxième semestre. Elle est due à la tension liée à la situation de pandémie, mais il est aussi possible que les efforts faits pour sensibiliser la société à ce phénomène aient porté des fruits, entraînant une hausse des appels à la police. De plus, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police a permis de compléter les outils de lutte contre la violence domestique.

"Chez soi, on devrait se sentir en sécurité et protégé", a déclaré le conseiller d'Etat Philippe Müller vendredi devant les médias. Or, ce n'est pas toujours le cas. En 2020, le nombre d'interventions policières

pour violence domestique a augmenté de 40% environ par rapport à l'année précédente, à plus de 1300.

Plus sensible au deuxième semestre, cette augmentation s'explique par la tension liée à la situation de pandémie, mais il est aussi possible que les efforts faits pour sensibiliser la société à ce phénomène aient porté des fruits, entraînant une hausse des appels à la police. De plus, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police a permis de compléter les outils de lutte contre la violence domestique. Depuis début 2020, il est possible, pour protéger les victimes, d'éloigner l'auteur des violences du domicile commun pendant 20 jours au lieu de 14 jusqu'à là. Les personnes concernées ont ainsi plus de temps pour se remettre, solliciter de l'aide et éventuellement se réorganiser. Ce cas de figure s'est produit en moyenne une fois sur cinq l'an dernier. La plupart du temps, la mesure a été assortie d'interdictions de contact et de périmètre. Le nombre d'infractions enregistrées en matière de violence domestique n'a pas encore été communiqué ; il apparaîtra dans la Statistique policière de la criminalité.

### Grandes compétences sociales requises des forces d'engagement

Les autorités du canton de Berne mettent depuis des années un accent particulier sur la prévention des violences domestiques. Les différentes institutions – notamment le Service bernois de lutte contre la violence domestique et la Police cantonale – peuvent compter sur la collaboration étroite au sein de la Direction de la sécurité et avec d'autres organes.

La violence domestique exige une approche policière différente des autres infractions, notamment en raison de son potentiel de récurrence élevé. "En tant que pouvoirs publics, nous intervenons au sein d'un système familial complexe", explique le commandant Stefan Blättler. Il ajoute que les forces d'engagement doivent assumer cette importante responsabilité avec une grande sensibilité sociale et beaucoup de tact. Le traitement de ces cas est chronophage et exige d'importantes ressources pour sensibiliser, former et prévenir. En effet, des études montrent que la violence domestique touche entre 10% et 30% des enfants et des adolescents. C'est pour cette raison que les agentes et les agents de la Police cantonale bernoise spécialisés dans la prévention travaillent aussi dans les écoles afin de sensibiliser aux différentes formes de violence et de faire connaître aux élèves les services d'aide et les points de contact. Ces modules pourront être étendus grâce à l'augmentation des effectifs de la Police cantonale souhaitée par le Grand Conseil.





## 11 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 5 mars

A 12h, les Églises sonneront les cloches et inviteront la population à respecter une minute de silence, en mémoire du premier décès dû au Covid le 5 mars 2020.

16h30, rencontre du Cycle I à la maison de paroisse

Dimanche 7 mars

10h, culte Terre Nouvelle à la Blanche-Église au profit des projets d'entraide au Kenya et aux Philippines.

Diacre Jean-Marc Leresche

"Justice climatique, maintenant !" - Un pari sur l'avenir  
Textes : Genèse 8,22 et 9,8-17 ; Hébreux 11, 1 et 2,7 ; Matthieu 24, 36-39

Il n'est pas encore possible de chanter lors des cultes.

Chaque dimanche soir

A 19h et jusqu'à Pâques, vous êtes invités à allumer une bougie à vos fenêtres et à prendre quelques instants de silence ou de prière. C'est un moyen simple pour dire notre solidarité et manifester notre confiance en l'avenir.

Mardi 9 mars

De 16h à 18h, accueil méditatif à la Blanche-Église. Un espace dans la semaine pour s'arrêter, prier, échanger quelques mots avec le pasteur, écouter de la musique.

Mercredi 10 mars

10h, Groupe de prière et de partage biblique à la salle Schwander

Pain du partage "Hop Suisse" à la Boulangerie des Pavés. En achetant ce pain vous soutenez la campagne œcuménique de Carême : "Justice climatique, maintenant !"

### La Blanche-Église est ouverte de 9h à 18h

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 7. März

18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst. Mit Pfrn. Corinne Kurz und Karin Schneider (Musik).

Pikettdienst

2. November bis 14. März : Pfr. Peter von Salis.

(Tel. 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Messe

Dimanche, messe à 10h, limitée à 40 personnes maximum. Merci de contrôler sur notre site [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch) ou au 032 751 28 38

Onction des malades

En raison de la pandémie, il n'y aura pas d'onction communautaire. Vous pouvez cependant prendre rendez-vous avec un prêtre pour recevoir une onction des malades individuelle. Tél. : 032 751 28 38.

Messes du temps Pascal

Pour les célébrations de la Semaine Sainte, une inscription préalable sera nécessaire. Toutes les modalités se trouveront en temps voulu sur internet et au secrétariat.

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Activités paroissiales

L'assouplissement des nouvelles règles sanitaires permet d'envisager progressivement la reprise des activités paroissiales. Le Conseil de paroisse a ainsi décidé que les cultes reprendraient le dimanche 21 mars avec masque et distanciation. Pouvoir se rencontrer, prier, méditer au son de l'orgue fera un grand bien. Bienvenue à chacune et chacun.

Pour rappel :

Prochain culte

Dimanche 21 mars 10h

Textes et prières pour les traversées de la vie

Un brochure intitulée "Aimer, c'est traverser la vie en se tenant par la main" sera envoyée aux aînés de la paroisse. Elle contient des textes méditatifs, des prières et des citations. Elle est disponible pour tout un chacun à [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com) ou 032 315 27 37

Vidéo "un verset un objet"

La lecture de la Bible nourrit la foi des chrétiens en dévoilant une actualité toujours à découvrir. Dans ce but, de petites vidéos ont été réalisées. Vous pouvez les découvrir sur youtube en tapant "un verset un objet".

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)  
032 315 27 37 / 079 429 02 80.

Conseil paroissial : Mme Damara Röthlisberger,  
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77.

[www.lac-en-ciel.ch/diesse](http://www.lac-en-ciel.ch/diesse)

### Paroisse de Nods

Vendredi 5 mars

12h. Nods Une minute de silence et la sonnerie des cloches pour faire écho aux personnes décédées en Suisse du au Covid-19.

Dimanche 7 mars

10h, Nods, culte

Mardi 9 mars

9h, lecture biblique, prière, salle de paroisse.

Dimanche 21 mars

10h, Nods, culte.

Mardi 23 mars 2021

9h, lecture biblique, prière, salle de paroisse.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedrolì@sunrise.ch](mailto:marco.pedrolì@sunrise.ch)

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri et en streaming.

1er et 3ème dimanches du mois

10h : Culte groupes de vie. Cours message, réflexion et ensuite partages en groupe. Abri et streaming.

2ème dimanche du mois

A 9h30 & 11h : Cultes festifs intergénérationnel.

Seulement à l'Abri.

4ème dimanche du mois

10h : Culte Bible en main. Seulement à l'Abri.

Si 5ème dimanche du mois 10h : Vous référer au site internet.

Pasteur : Didier Suter 032 751 36 65 ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)  
[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

Vu le nombre limité de personnes autorisées actuellement en présentiel, merci d'annoncer votre présence via le site de l'Abri, ou en contactant le pasteur.

## Instantané!

### Vis le moment présent

"Arrête d'attendre le vendredi, l'été, les gens, la fin du Covid-19 ou de tomber amoureux ! Le bonheur se trouve lorsque tu arrêtes d'attendre et que tu vis le moment présent". Et j'ai eu envie de partager avec vous cette petite citation trouvée sur le Net. Parce que nous avons mis entre parenthèse notre vie à cause du Covid et de tout le reste. Bien sûr que la crise, avec toutes ces interdictions, nous empêche de profiter de l'existence, mais ne mettons-nous pas aussi nous-même des limites à la vie ? Lorsque nous imaginons le meilleur ailleurs que dans notre présent ? Cette citation de Raphaëlle Giordano "Notre aujourd'hui est un cadeau, c'est pour ça qu'on l'appelle le présent" devrait faire de ce présent un moment riche et intense, car cet instant que vous vivez ne se répétera jamais, demain sera différent, ne serait-ce que parce que vous aurez vieilli un peu. L'Ecclésiaste dans la bible a observé la chose suivante : "Il est bon et beau pour l'homme de manger et de boire et de prendre du plaisir dans le travail qu'il accomplit sous le soleil, pendant la durée de vie que Dieu lui accorde, car c'est sa part." (Ec.5.17). Autrement dit Dieu a compté tous les jours de nos vies, ce sont des présents dont il faut faire bon usage.

Didier Suter, pasteur

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Fermeture hivernale.

Infos et manifestations sous : [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch)

Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 494 53 43

## Musées / Agenda

### Musée d'art et d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur demande. Renseignements : Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

10.04.2021 Junior Tshaka

17.04.2021 Billie Bird

24.04.2021 Marie-Laure & François Golay

01.05.2021 Pierre Aucaigne & Vincent Kohler

02.05.2021 Pierre Aucaigne & Vincent Kohler

14.05.2021 60 Miles

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes